

Bureau du 27 février 2006

Décision n° B-2006-4022

commune (s) : Villeurbanne - Lyon 3° - Lyon 8° - Lyon 9° - Lyon 2° - Corbas - Lyon 7°

objet : **Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir et des déclarations de travaux**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments -service bâtiment- vient de faire parvenir au Bureau des nouvelles demandes de permis de démolir ainsi que des déclarations de travaux.

En ce qui concerne les demandes de permis de démolir, il s'agit de biens du domaine privé de la Communauté urbaine, acquis en vue d'opérations d'urbanisme ou de voirie susceptibles d'être démolis dans les prochains exercices.

Le président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer les demandes de permis de démolir ainsi que les déclarations de travaux. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est demandé au Bureau d'autoriser monsieur le président à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

Déclarations de travaux :

- *Lyon 9°* : 14, rue du Souvenir (clôture : création de voie nouvelle), 16, rue du Souvenir (clôture : création de voie nouvelle),

- *Corbas* : 69, rue de l'Aviation (clôture et construction de deux petits bâtiments à usage de dépôt à la suite de l'élargissement de voirie),

- *Lyon 2°* : 3, rue des Templiers (modification de façade pour aménagement d'un dépôt pour la direction de la propreté).

Permis de démolir :

- *Villeurbanne* :

- . 20, rue Raspail (voirie),
- . 9, rue de la Soie (pôle de loisirs - Carré de Soie),
- . 11, rue de la Soie (pôle de loisirs - Carré de Soie) ;

- *Lyon 9°* :

- . 14, rue du Souvenir (création de voie nouvelle),
- . 16, rue du Souvenir (création de voie nouvelle) ;

- *Lyon 3°* : 72, avenue Lacassagne (voirie) ;

- *Lyon 8°* :

- . 10, rue Berchet (urbanisme),
- . 12, rue Berchet (urbanisme) ;

- *Lyon 7°* : 20, rue Hector Malot (aménagement d'un carrefour) ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer et à déposer les demandes de permis de démolir et les déclarations de travaux précitées ainsi qu'à accomplir tout les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,